Nations Unies PBC/4/OC/4

# Assemblée générale
# Conseil de sécurité

Distr. générale
29 janvier 2010
Français
Original : anglais

**Commission de consolidation de la paix**
**Quatrième session**

## Lettre datée du 26 janvier 2010, adressée à la Directrice du Bureau de liaison de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture par le Président de la Commission de consolidation de la paix

J'ai l'honneur de me référer à votre lettre datée du 9 décembre 2009, dans laquelle vous faisiez part du souhait de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture de participer aux travaux de la formation Burundi.

J'ai le plaisir de vous informer que votre demande n'a rencontré aucune objection de la part des membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture est donc invitée à participer désormais à toutes les réunions de la formation Burundi de la Commission, conformément au paragraphe 7 b) de la résolution 60/180 de l'Assemblée générale et à la résolution 1645 (2005) du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Heraldo **Muñoz**

10-22366 (F) 080210 090210

Merci de recycler